

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 26 mars 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 87 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Xavier MERY - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AZOULAI représenté par Solange BIAGGI - Mireille BALOCCO représentée par Marlène PREVOST - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Jean MONTAGNAC - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Sophie CELTON représentée par Patrick MAGRO - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Bruno GILLES représenté par Laure-Agnès CARADEC - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Dany LAMY représenté par Jacques BESNAÏNOU - Marie-Louise LOTA représentée par Gérard CHENOZ - Florence MASSE représentée par Eugène CASELLI - Marcel MAUNIER représenté par Jean-Pierre BAUMANN - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Claudette MOMPRIVE représentée par Grégory PANAGOUDIS - Virginie MONNET-CORTI représentée par Monique DAUBET-GRUNDLER - Roland MOUREN représenté par Lionel VALERI - Jérôme ORGEAS représenté par Jean-Pierre GIORGI - Patrick PAPPALARDO représenté par Daniel HERMANN - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Julien RAVIER représenté par Stéphane PICHON - Carine ROGER représentée par Michèle EMERY - Isabelle SAVON représentée par Marie-Christine CALATAYUD - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Josette VENTRE représentée par Martine RENAUD - Brigitte VIRZI représentée par Emilie DOURNAYAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Frédéric DOURNAYAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josette FURACE - Samia GHALI - André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN - Nathalie LAINE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Patrick MENNUCCI - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Roger RUZE - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 019-130/19/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Brigade Anti Gaspi pour l'organisation de 14 marchés Anti Gaspi pour l'exercice 2019 - Approbation de la convention d'objectifs

Information du Conseil de Territoire

DGPROP 19/17148/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour information au Conseil de Territoire Marseille Provence.

L'Association Brigade Anti Gaspi a organisé deux éditions du salon « Anti-Gaspi et du Partage » en 2017 et 2018 sur Marseille avec plus de 12 000 visiteurs (3350 en 2017 et 8850 en 2018).

Ces deux éditions ont permis de promouvoir des pratiques éco-responsables permettant de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique et à la réduction des déchets.

Le public présent, demandeur d'informations sur les bons gestes de l'anti-gaspi, a pu se renseigner lors des différentes animations, des ateliers et tables rondes organisées sur des solutions simples et locales.

Pour 2019 l'association souhaite aller à la rencontre du public en organisant dans 14 Communes des "marchés Anti-gaspi" répartis sur la Métropole. L'objectif est de faire valoir la richesse et la qualité de notre patrimoine culinaire local tout en sensibilisant les "non-initiés" à l'importance de consommer des produits sains, locaux et naturels en respectant les principes des 3R de la philosophie ANTIGASPI : REDUIRE - REUTILISER – RECYCLER.

Ces marchés sont avant tout informatifs, leur objectif est de provoquer une prise de conscience de la part des visiteurs et mettre à leur disposition les outils pour adopter une conduite éco-responsable quotidiennement.

Ce projet s'inscrit dans la politique environnementale de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au sens large, et plus spécifiquement en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique. En effet, par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil de Métropole a engagé l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Métropolitain qui fixe des objectifs de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable, projet qui sera soumis au vote du Conseil de Métropole ce 28 mars 2019. La mise en œuvre concrète de cette ambition s'appuie sur bon nombre de politiques métropolitaines : agenda de la mobilité, agenda du développement économique, politique de l'habitat, aménagement, prévention des déchets, économie circulaire, circuits courts agricoles et charte forestière, agenda Environnement Métropole/Département...

Dans ce cadre, un des éléments essentiels de la réussite de la politique de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la Métropole passe par une évolution comportementale du citoyen (rénovation énergétique de son logement, utilisation des transports en commun et/ou des modes actifs, achat de produits locaux, consommation d'énergies renouvelables, tri et valorisation des déchets...).

L'organisation de ces marchés anti gaspi contribue donc à cet objectif.

Le Territoire Marseille Provence est engagé dans une démarche Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, concrétisé par la signature d'un « Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire » (CODEC) avec l'ADEME pour la période 2017-2019. Ce CODEC est doté d'une subvention de l'ADEME pour les 3 années de 450 k€.

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

Les objectifs du CODEC seront atteints grâce à la mise en place d'un plan d'actions ambitieux visant à développer une démarche participative de réduction et de valorisation des déchets dans une dynamique d'économie circulaire selon 3 axes :

- Axe 1 : animer le projet, mobiliser les acteurs et promouvoir l'éco-exemplarité ;
- Axe 2 : développer l'économie circulaire par la mise en œuvre d'actions de réduction des déchets et d'économie de la ressource ;
- Axe 3 : connaître et suivre les impacts environnementaux, économiques et sociaux.

Le CODEC prévoit, dans son axe 2, la mobilisation des habitants par la promotion des solutions permettant de réduire les déchets et d'économiser de la ressource.

Le projet de l'association Brigade Anti Gaspi de réalisation de 14 marchés, dont 8 sur le Territoire Marseille-Provence, présentant les solutions contre le gaspillage, participe aux objectifs de la démarche Environnementale de la Métropole et aux objectifs du CODEC du Territoire Marseille Provence. Dans ce cadre, l'association sollicite la Métropole pour l'attribution d'une subvention de 12.000 euros.

Ces actions s'inscrivent pour le territoire Marseille Provence dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA/ LIFE16IPEFR005.

Il est proposé à la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir l'association Brigade Anti Gaspi pour la réalisation de ces marchés à hauteur de 12.000 euros TTC.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que la sensibilisation des habitants de la Métropole par la réalisation de marchés « Anti-Gaspi » représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Signé le 26 Mars 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 avril 2019

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte du projet de délibération relatif à l'attribution d'une subvention à l'association Brigade Anti Gaspi pour 2019.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC